

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2020

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le mercredi 09 décembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, maire, suite à une convocation en date du 03 décembre 2020.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Etaient absents excusés :

Mme THOMAS-CHALOT Angélique, M. MALANDRE Thierry.

Pouvoirs : Mme THOMAS-CHALOT Angélique à Mme JACQUARD Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme JOLY Catherine

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 10 Novembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Décision Municipale sur l'acquisition du Terrain Mr Cosyn

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réception du dossier de vente du terrain de M. Cosyn à M. Pierre Blondeau pour un coût de 21 000€.

Mme le Maire rappelle que la commune a un droit de préemption urbain en DUP simple. Il existe deux sortes de DUP : soit une simple soit une renforcée. Dans le cas du second, les domaines interviennent et se déplacent pour fixer le prix.

Avec le droit de préemption, il faut rattacher un projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer son droit de préemption sur le terrain au prix de 21000 €. Une boulangerie sera installée.

2. Réorganisation du conseil municipal

Mme le Maire a pris un arrêté en date du 01/12/2020 précisant l'enlèvement des délégations d'adjoint à M. Thierry Malandre ainsi que son pouvoir et ses indemnités.

M. Thierry Malandre a fait parvenir en mairie, par lettre recommandée, sa démission que nous avons transmise à Mme La Préfète. A ce jour nous sommes dans l'attente de sa validation.

3. Motion pour une gestion des ressources en eau bassin Loire-Bretagne

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de soutenir la motion.

4. Questions diverses

- Parcours PEPIT

Notre demande pour le parcours pépite n'a pas été retenue.

A ce jour, Mme Annick Anglarès est dans l'attente d'un rendez-vous avec Mme Balineau (C.A.U.E. parcours PEPIT) afin de solliciter une explication sur la décision rendue, savoir si celle-ci est irrévocable, lui présenter un nouveau parcours.

- PLU

Les éléments vont être envoyés à chaque conseiller pour examiner le dossier avant le vote au prochain conseil municipal le jeudi 17/12/2020 pour l'arrêt de la révision du P.L.U.

- ASSAINISSEMENT

M. Liaubet, du service assainissement de Moulins Communauté, s'est rendu avec Mme le Maire et M. de Chabannes sur le terrain afin de trouver une solution au niveau du réseau de la rue d'Avrilly pour alléger celui de la rue Gilbert Gueullet. Les travaux d'assainissement devraient commencer en 2021.

Le service assainissement étudie les travaux d'assainissement de la route d'Avrilly jusqu'à la station d'épuration.

- Mme Annick Anglarès informe de la distribution des colis : 33 en solo et 10 en duo plus 8 ballotins de chocolat
- M. Jean-Paul Joubert informe avoir reçu le rapport de la société SUCHET pour la salle socio-culturelle. A ce jour, nous avons reçu tous les devis pour la remise en état de la salle à l'exception d'un seul qui ne saurait tarder.
- M. Jean-Paul Joubert précise que la plantation des végétaux a été avancée sur la ZAC chez les propriétaires de la zone 1. Concernant la zone 2 et la coulée verte, la mise en pelouse et l'aménagement se fera courant décembre 2020. Un sous-traitant de la société THIVENT fera les travaux.
- Mme le Maire informe que début janvier la reprise de la cantine se fera à l'école dans les locaux de la cantine.
- Mme Agnès Ray, précise que lors de la prochaine réunion de la commission Vie Associative, les élus vont retravailler la demande de subvention (support papier).
Les sapins ont été déposés sur la commune.
Isabelle Marcadier se renseigne pour récupérer des palettes afin de les déposer chez Viltais pour la fabrication des futures décorations en bois.
La nouvelle décoration sur le parvis de la mairie est posée ainsi que celle en dessous de la salle socio-culturelle.
L'année prochaine, d'autres seront commandées.
- M. Didier Martel et Mme Le Maire font part de l'entrevue avec Mme Valérie Brivet. Pour le conseil d'école, la décision sur la présence des participants sera abordée avec l'ensemble des partenaires. Les enseignants doivent fournir le cahier des charges du dossier ENIR auprès de la mairie, afin de faire connaître les besoins de chaque classe. Ensuite la mairie fera des devis afin de les intégrer à une ligne budgétaire d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.